

Leçon inaugurale

Quand les panneaux solaires seront invisibles et les éoliennes silencieuses

Nous sommes en période de transition énergétique. La sortie du nucléaire est pour demain et il faut trouver d'autres sources d'approvisionnement en énergie, solaire, éolienne ou hydraulique. La construction des installations de production d'énergie a des impacts sur le territoire et se heurte à des intérêts publics opposés: environnement, nature, patrimoine, paysage ou besoin de disposer de surfaces non bâties. L'arbitrage se fait essentiellement au cas par cas, lors de l'adoption des plans, de l'octroi des autorisations de bâtir ou d'un contrôle par le juge. Mais il tend à se faire aussi préalablement dans la loi: l'installation des panneaux solaires en toiture

est déjà facilitée et, dans le cadre du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050, le recours aux énergies renouvelables sera réputé d'intérêt national, ce qui devrait favoriser l'installation de parcs éoliens. Ce cadre législatif accélèrera-t-il la transition énergétique ou faudra-t-il attendre que les panneaux solaires deviennent invisibles et que les éoliennes soient silencieuses?

Professeure
Valérie Défago Gaudin

Chaire de droit administratif

La leçon inaugurale aura lieu
le **mercredi 3 mai 2017** à 18h15
Aula du 1^{er}-Mars 26

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT

